

**Thermosept AF No Change Service!**

Version 01.05

Date de révision 22.05.2010 Date d'impression 25.05.2010

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

**Informations sur le produit**

Nom commercial : Thermosept AF  
 Fabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH  
 Robert-Koch-Str. 2  
 22851 Norderstedt  
 Allemagne  
 Téléphone: +4940521000  
 Téléfax: +494052100318  
 mail@schuelke.com  
 www.schuelke.com

Personne de contact : Application Department HI  
 +49 (0)40/ 521 00 544  
 (Schülke France +33-(0)1-49 69 83 78)  
 pab@schuelke.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0)40 / 52 100 -0

Application : Désinfectants

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Étiquettes ICAO / Indication de danger:

C Corrosif  
 R10 Inflammable.  
 R34 Provoque des brûlures.  
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : (Préparation)  
 Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants	No.-CAS	No.-CE	Symbol e	Phrase(s) R	Concentration
------------	---------	--------	-------------	----------------	---------------

**Thermosept AF** No Change Service!

Version 01.05

Date de révision 22.05.2010 Date d'impression 25.05.2010

Chlorure de diméthyl-dioctylamm onium	5538-94-3	226-901-0	C, N	R22, R34, R50	15 %
Propan-2-ol	67-63-0	200-661-7	F, Xi	R11, R36, R67	15 - 30 %
Alcool alkoxylé	68551-13-3		N	R50	< 5 %
Éthanol	64-17-5	200-578-6	F	R11	< 5 %

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Contact avec les yeux	:	<b>En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.</b>
Contact avec la peau	:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	:	Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Pas de précautions spéciales.
Moyen d'extinction approprié	:	Eau, Poudre sèche, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	:	Pas d'information disponible.
Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés	:	Pas de danger spécial attendu.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	:	Sol très glissant suite au déversement du produit.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Méthodes de nettoyage	:	Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### Manipulation

**Thermosept AF No Change Service!**

Version 01.05

Date de révision 22.05.2010 Date d'impression 25.05.2010

- Précautions pour la manipulation sans danger : Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.  
 Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit chaud dégage des vapeurs combustibles.

**Stockage**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.  
 Autres informations : Protéger de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver le récipient bien fermé.  
 Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Valeur	Base
Éthanol	64-17-5	Valeur limite acceptable: 960 mg/m3 Valeur limite acceptable: 500 ppm	TRGS 900
Éthanol	64-17-5	Valeur Limite Plafond: 1.920 mg/m3 Valeur Limite Plafond: 1.000 ppm	TRGS 900
Éthanol	64-17-5	Valeur limite acceptable: 1.900 mg/m3 Valeur limite acceptable: 1.000 ppm	OSHA
Propan-2-ol	67-63-0	Valeur limite acceptable: 500 mg/m3 Valeur limite acceptable: 200 ppm	TRGS 900
Propan-2-ol	67-63-0	Valeur Limite Plafond: 1.000 mg/m3 Valeur Limite Plafond: 400 ppm	TRGS 900
Propan-2-ol	67-63-0	Valeur limite acceptable: 980 mg/m3 Valeur limite acceptable: 400 ppm	OSHA

**Équipement de protection individuelle**

- Protection des mains : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatrill fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.  
 Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatrill (>480 min.) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480

## **Thermosept AF**    **No Change Service!**

Version 01.05

Date de révision 22.05.2010    Date d'impression 25.05.2010

---

	min.) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité à protection intégrale
Mesures d'hygiène	: Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Mesures de protection	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

Forme	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: caractéristique

### Autres données

Point d'éclair	: 25 °C Méthode: DIN 51755 Part 1
Température d'inflammation	: Propan-2-ol 425 °C
Densité	: env.0,925 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: à 20 °C dans toutes les proportions
pH	: env.9,4 à 1.000 g/l ( 20 °C)
Viscosité, dynamique	: env.8,2 mPa*s à 20 °C Méthode: DIN 53019

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	: Aucun raisonnablement prévisible.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun raisonnablement prévisible.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Autres informations	: donnée non disponible la classification a été déterminée selon les indications de la directive.
---------------------	---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité	: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié. Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	: env. 14475 mg/l Substance d'essai: solution de 1%

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Thermosept AF**    **No Change Service!**

Version 01.05

Date de révision 22.05.2010    Date d'impression 25.05.2010

Autres informations : Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED)

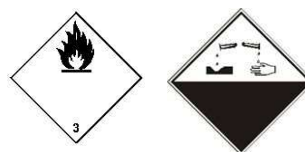
Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

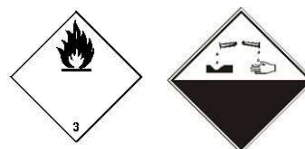
**ADR** : Numéro ONU 2924



Classe 3  
Code de classification FC  
Groupe d'emballage III  
Étiquettes ADR/RID 3 + 8  
Étiquettes ICAO 38

Description des marchandises LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Propan-2-ol, Chlorure de diméthylodioctylammonium)

**IMDG** : Numéro ONU 2924



Classe 3  
No EMS F-E, S-C  
Groupe d'emballage III  
Polluant marin --

Description des marchandises FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Propan-2-ol, Dimethyldioctyl-ammonium chloride)

**IATA** : Numéro ONU 2924



**Thermosept AF No Change Service!**

Version 01.05

Date de révision 22.05.2010 Date d'impression 25.05.2010

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Propan-2-ol, Dimethyldioctyl-ammonium chloride)

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Les composants dangereux:

- Chlorure de diméthylodioctylammonium

Conseils généraux : En UE, ce produit tombe sous la Directive sur les produits biocides 98/8/CE. Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

Symbole : 

C  
Corrosif

Phrase(s) R : R10 Inflammable.  
R34 Provoque des brûlures.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer  
sommolence et vertiges.

Phrase(s) S : S26 En cas de contact avec les yeux, laver  
immédiatement et abondamment avec de  
l'eau et consulter un spécialiste.  
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié,  
des gants et un appareil de protection des  
yeux/du visage.  
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter  
immédiatement un médecin (si possible lui  
montrer l'étiquette).

**Législation nationale**

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : Le produit est classé dans au moins une des catégories 1 à 11 de l'annexe 1 de la Directive 1996/82/CE concernant le contrôle des risques d'accidents majeurs.

Contenu en composés organiques volatils (COV) : 33 %  
Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

VOC-Teneur : 0,33 kg/kg  
Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

## 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

L'information donnée est uniquement destinée à des mesures de sécurité possibles et elle est basée sur nos connaissances actuelles. L'information ne donne aucune garantie des propriétés du produit. Le destinataire/utilisateur de nos produits est lui-même responsable d'appliquer les lois et réglementations en vigueur.

|| Les changements envers la dernière édition!!!